

10ème RALLYE REGIONAL DES JARDINS DE SOLOGNE
8ème RALLYE REGIONAL DES JARDINS DE SOLOGNE VHC
8ème RALLYE REGIONAL DES JARDINS DE SOLOGNE VHRS

13 septembre 2025

Document N° :

1 - 1

ADDITIF n° 1

Du Collège des Commissaires Sportifs

Extrait de la première réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Règlements particuliers (les règlements particuliers de référence sont ceux en ligne sur le site organisateur):

RP Modernes

Art 1.1P : Officiels:

a) Collège des commissaires sportifs :

Thierry COULON, absent excusé, remplacé par Jean-Yves BRISSET

b) Direction de course :

Yoann FAYAT, licence 47522, remplace Jean-Yves BRISSET

Ajout de Mevin GRIVAUT, licence 365645, stagiaire, au départ de l'ES2

c) Médecins :

Pascal CENDRIE, licence 183873

Ajout de Dieudonné ABIKANLOU, licence 216007

d) Chronométreurs :

Olivier LAMBERT, licence 234937

e) Commissaires techniques :

Ajout de Pascal PAILLARD, licence 20837, stagiaire

Art 3.1.12P:

Remplacer "l'article IV.D.2" par "l'article IV.D / Remboursement des droits d'engagement"

Art 4.3P :

Remplacer "conformément à l'article 4.3.2.3" par "conformément à l'article 4.3 de la réglementation standard des rallyes 2025"

Art 5P : Publicité:

Pas d'additif

RP VHC :

En complément des paragraphes concernés du RP moderne:

En préambule, remplacer "...règlement de la Coupe de France 2024..." par "...règlement de la Coupe de France 2025..."

Art 1.2P : Eligibilité :

Ajout de "classement VHC Ligue sport automobile du Centre Val de Loire"

Art 1.3P : Vérifications :

Supprimer "ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN"

Art 4.1P: Voitures admises :

Remplacer tout le texte par "selon règles spécifiques rallyes VHC 2025"

Art 9P: Classements:

Remplacer tout le texte par "selon art 9 des règles spécifiques rallyes VHC 2025"

RP VHRS :

En complément des paragraphes concernés du RP moderne:

Art 1.1P Officiels :

Ajout de Francis BRANDY (licence 43050) en commissaire sportif détaché au VHRS

Art 1.2P : Eligibilité :

Ajout "classement VHRS Ligue sport automobile du Centre Val de Loire"

Art 1.3P: Vérifications:

Supprimer la phrase "Les vérifications finales 60€ TTC"

Art 1.3.3 à supprimer (redondant avec 1.3P)

Art 1.3.4P :

Prise en compte du communiqué n° 1 de la DC

Art 7.1P: Ordre de départ:

Supprimer la phrase dans cet article (ordre correct en 3.3P)

Art 7.5P: Tests de régularité :

Remplacer tout le texte par "selon règlement std des rallyes de régularité sportive 2025"

Art 7.5.4P: Zone de régularité non effectuée :

Remplacer tout le texte par "selon règlement std des rallyes de régularité sportive 2025"

Art 7.5.4P: Interruption d'une épreuve spéciale :

Renommer le § en "7.5.16P Interruption d'une zone de régularité" et remplacer tout le texte par "selon règlement std des rallyes de régularité sportive 2025"

Art 7.6P : Parc fermé :

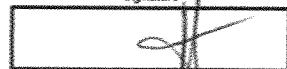
Remplacer tout le texte par "selon règlement std des rallyes de régularité sportive 2025"

Art 8P: Réclamation - Appel:

Renommer le § en "8P Réclamation" et remplacer le texte par "Aucune réclamation ne sera admise"

Le Président du Collège
Gilles ROUX
1482 / 1504

Signature



Membre du Collège Jean-Yves BRISSET 3244 / 1504	Membre du Collège Jean-Marc SEGOUIN 3352 / 1511
